

ARRETE ROYAL RELATIF AUX CONGES D'ACCUEIL EN VUE DE L'ADOPTION ET DE  
LA TUTELLE OFFICIEUSE DES MEMBRES DU PERSONNEL DES CENTRES P.M.S. ET  
DES OFFICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE SUBVENTIONNES.

A.R. 27-02-79

M.B. 18-04-79

Cet arrêté est abrogé par l'Arrêté royal du 14-10-85 voir 11652